

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2023-512**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues **avenue Georges Clemenceau** à l'occasion de passage du réseau en souterrain,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du **23 octobre 2023 au 03 novembre 2023**,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du **23 octobre 2023 au 03 novembre 2023** :

*- Avenue Georges Clemenceau sur les parties comprises entre la rue Saint Laurent et la rue de la Cave et la rue Saint Laurent et la rue Saint Floxel, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place et entretenue par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze septembre deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

